

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Rapport d'activité 2019-2020

Rédaction : Solène NOZAY (PNR ML)

Animation des sites Natura 2000
2017-2020

Z.S.C. « Vallée de la Gioune »
FR 7401128



Une autre vie s'invente ici

SOMMAIRE

I.	PRÉAMBULE - RAPPELS.....	1
A.	Le DOCOB et le(s) site(s) Natura 2000	1
B.	L'animation.....	1
C.	Missions de la structure animatrice.....	1
II.	GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES	2
A.	Animation des contrats Natura 2000	2
B.	Animation des MAEc	2
C.	Animation de la Charte	4
III.	ASSISTANCE AU DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES INCIDENCES	5
IV.	AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES – SUIVIS SCIENTIFIQUES	9
A.	Cartographie des herbiers aquatiques	9
1.	Méthode d'inventaire	9
2.	Résultats	9
3.	Cartes de synthèse	11
B.	Fiches espèces et habitats.....	14
C.	Données naturalistes	20
V.	INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	21
A.	Outils de communication.....	21
1.	Site internet dédié.....	21
2.	Lettre de liaison	21
B.	Organisation et réalisation de sorties / manifestations	14
VI.	SOUTIEN À L'ARTICULATION DE NATURA 2000 - VEILLE À LA COHÉRENCE DES PROGRAMMES D' ACTIONS SUR LE SITE, CONSEILS EN AMONT	15
VII.	GESTION ADMINISTRATIVE - ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE .	16
A.	Organisation de la gouvernance du site	16
B.	Gestion administrative et financière	17
C.	Complément et mise à jour du DOCOB	17
D.	Autres actions	17
VIII.	SYNTHÈSE	18



I. PRÉAMBULE - RAPPELS

A. Le DOCOB et le(s) site(s) Natura 2000

Désignée Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive Européenne « Habitats, faune, flore », par arrêté ministériel du 26 décembre 2008, la « Vallée de la Gioune » est aujourd'hui reconnue comme un écosystème d'intérêt majeur de par les milieux et les espèces que l'on y rencontre.

La surface du site est de 975 hectares. On y dénombre :

- 16 habitats d'intérêt communautaire (p. ex. landes sèches, pelouses à Nard, végétations de zones humides (tourbières et prairies à molinie) ou encore hêtraies à houx et tourbières boisées) ;
- 6 espèces d'intérêt communautaire (p. ex. : Loutre d'Europe, Barbastelle (chauve-souris), Damier de la Succise).

La présence de nombreuses espèces d'oiseaux protégées vient également confirmer l'importance de ce site.

Depuis 2016, grâce à un travail porté par le Conseil Départemental de la Creuse, la rivière de la Gioune bénéficie du label national « Rivière Sauvage ».

Le Document d'objectifs (DOCOB) de la « Vallée de la Gioune » a été rédigé en 2003 par le Syndicat des Jeunes Agriculteurs de la Creuse (JA23) et approuvé par le Préfet le 10 Février 2011. Il est en cours de réactualisation par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) dans le cadre de l'animation du site. Une phase importante de mise à jour de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire est notamment en cours de réalisation par le PNR ML.

B. L'animation

Depuis 2016, l'animation du site Natura2000 est assuré conjointement par le PNR ML et le Syndicat des JA23.

Pour la période d'animation allant d'août 2019 à juillet 2020, le temps d'animation prévu était de 71,5 jours réparti de la façon suivante :

- 55 jours d'animation par le PNR ML
- 16,5 jours d'animation par le Syndicat des JA23

Les 55 jours d'animation alloués au PNR ML ont bien été accomplis dans leur intégralité.

Les JA23 ont, quant à eux, consacré 13 jours à l'animation du site.

C. Missions de la structure animatrice

L'animation d'un site Natura 2000 se décline globalement selon les actions suivantes :

- **La gestion des habitats et des espèces**

Par la contractualisation de contrats forestiers, contrats ni-agricoles ni-forestiers, de chartes Natura 2000 ou encore de Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEc).

- **L'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences**

Par l'émission de conseils techniques pour tous les projets dans ou à proximité du site Natura 2000.

- **L'amélioration des connaissances et suivi scientifique**

Par le biais de prospections naturalistes et d'analyses cartographiques.

- **L'information, la communication et la sensibilisation**

Par la diffusion de supports de communication et l'organisation de manifestations destinées aux scolaires et au grand-public.

- **La gestion administrative, l'animation de la gouvernance du site**

Par l'organisation de Comités de pilotage et l'émission de bilans d'activité.

- **Le soutien à l'articulation de N2000 avec les autres politiques publiques**

Par la présence aux réunions stratégiques et à la participation à la rédaction des documents de cadrage.

Le détail des différentes actions menées dans le cadre de l'animation « Août 2019 - Août 2020 » du site est présenté ci-après selon ces grands axes.

II. GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES

Nombre de jours consacrés : 1,74

A. Animation des contrats Natura 2000

Sur la période d'animation 2019-2020, un temps a été réservé à la relecture des cahiers des charges des contrats Natura 2000 disponibles sur le site de la « Vallée de la Gioune » dans le but de pouvoir proposer et d'utiliser au mieux ces outils.

Au cours de cette période d'animation, aucune contractualisation n'a malheureusement pu être effectuée (contrat forestier et/ou ni-agricole ni-forestier)

B. Animation des MAEc

- **Bilan des MAEc souscrites depuis 2015 :**

- 14 agriculteurs ont contractualisé en 2015.
- 1 a contractualisé en 2016.
- Aucun nouvel exploitant n'a contractualisé entre 2017 et 2020.

Les agriculteurs qui ont contractualisé l'ont fait au titre de la ZPS du « plateau de Millevaches », sauf pour deux d'entre eux pour lesquels les diagnostics ont été réalisés par les Jeunes agriculteurs Creusois.

Au total, 15 agriculteurs ont contractualisé des MAEc avec les mesures LI_NATU_HE01, LI_NATU_HE02, LI_NATU_HE10, LI_NATU_HE13, LI_NATU_HE18 et LI_NATU_RI02.

Ce qui représentaient une superficie totale de presque 411 ha et 1348,5 ml répartis de la façon suivante :

- 3,51 ha avec la mesure LI_NATU_HE01 « Restauration de milieux patrimoniaux envahis par les ligneux sans amendement avec ajustement de la pression de pâturage » ;
- 270,99 ha avec la mesure LI_NATU_HE02 « Entretien de milieux patrimoniaux et des prairies sans amendement avec ajustement de la pression de pâturage » ;
- 3,77 ha avec la mesure LI_NATU_HE10 « Entretien de milieux patrimoniaux sans fertilisation via un plan de gestion pastoral » ;
- 2,90 ha avec la mesure LI_NATU_HE13 « Maintien de la richesse floristiques des prairies » ;
- 7,89 ha avec la mesure LI_NATU_HE18 « Maintien mécanique de l'ouverture de milieux patrimoniaux sans amendement via un plan de gestion pastoral » ;
- 1348,5 ml avec la mesure LI_NATU_RI02 « Entretien de ripisylves ».

Cf. Cartographie de synthèse en page suivante.

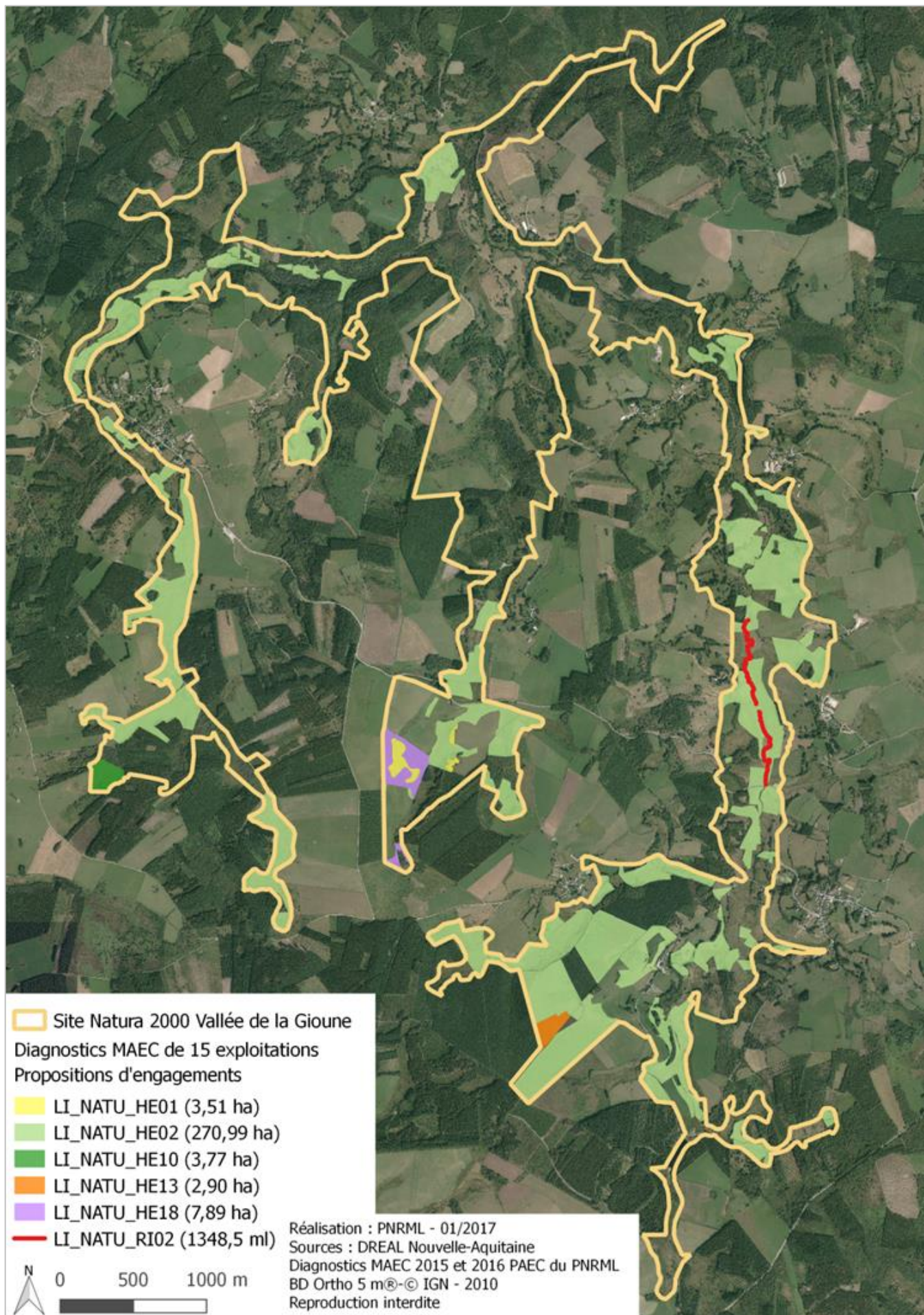


Figure 1 : Bilan des contractualisations MAEC depuis 2015

• Prolongation de MAEc souscrites en 2015 :

Les MAEc ont une durée de 5 ans, celles souscrites en 2015 arrivent donc à échéance cette année.

Au vu de la réforme de la PAC prévue en 2021, et afin d'assurer la transition sur l'année 2020, le Conseil Régional (autorité de gestion pour les MAEc) a décidé de prolonger d'un an certaines MAEc souscrites en 2015.

Ce sera notamment le cas pour les mesures LI_NATU_HE01, LI_NATU_HE02, LI_NATU_HE10, LI_NATU_HE18 et LI_NATU_RI02. Cependant, les agriculteurs doivent répondre de certaines obligations :

- Pour LI_NATU_HE02 : En cas de prolongation d'une année supplémentaire du contrat initial, le renouvellement par travail superficiel du sol n'est pas autorisé cette année-là.
- Pour LI_NATU_HE03 : En cas de prolongation d'une année supplémentaire du contrat initial, l'élimination des ligneux et autres végétaux définis comme indésirables est obligatoire l'année de prolongation. De plus, le renouvellement par travail superficiel du sol n'est pas autorisé cette année-là.
- Pour LI_NATU_HE10 : En cas de prolongation d'une année supplémentaire du contrat initial, le plan de gestion établi pour le contrat initial est utilisé l'année de la prolongation, l'entretien par pâturage est obligatoire et le renouvellement par travail superficiel du sol n'est pas autorisé l'année de la prolongation.
- Pour LI_NATU_HE18 : En cas de prolongation d'une année supplémentaire du contrat initial, l'élimination des ligneux et autres végétaux définis comme indésirables est obligatoire l'année de prolongation, le plan de gestion établi pour le contrat initial est utilisé, l'entretien par pâturage est obligatoire et le renouvellement par travail superficiel du sol n'est pas autorisé.
- Pour LI_NATU_RI02 : En cas de prolongation d'une année supplémentaire du contrat initial le plan de gestion du contrat initial est utilisé l'année de la prolongation et les interventions requises par le plan de gestion doivent être réalisées l'année de la prolongation.

À noter que la mesure LI_NATU_HE13 n'est pas prolongeable.

Ce prolongement n'est pas automatique, c'est à l'exploitant d'exprimer son souhait de continuité ou non lors de la prochaine déclaration PAC, reportée exceptionnellement cette année à la mi-juin.

Au printemps 2020, un courrier a été envoyé aux agriculteurs de la Région pour leur expliquer la situation et leur présenter les choix éventuels qui s'offraient à eux.

• Souscription de nouvelles MAEc en 2020 :

Suite à la CRAEC qui a eu lieu en avril dernier, les enveloppes réservataires de 2020 ne prévoient aucune MAEc de type LI_NATU. En Limousin, il sera seulement possible de souscrire des MAEc de type LI_CTV1, LI_CTV2 et LI_CTV3.

Par conséquent, en 2020, aucune nouvelle MAEc ne sera souscrite sur la ZSC de la « Vallée de la Gioune ».

C. Animation de la Charte

Sur la période d'animation 2019-2020, un temps a été réservé à la rédaction de la « Charte Natura 2000 » du site de la « Vallée de la Gioune ».

Ce travail a été transmis à la DDT 23 pour relecture, corrections et validation.

La diffusion de cette charte pourra être effective sur la prochaine période d'animation.



Figure 2 : Exemple de page de la future Charte Natura 2000 du site

III. ASSISTANCE AU DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES INCIDENCES

Nombre de jours consacrés : 0,67

Lors de cette période d'animation 2019-2020, aucun nouveau dossier d'évaluation d'incidence concernant directement la ZSC de la « Vallée de la Gioune » n'a été traité. Un ancien dossier a toutefois refait surface :

• **La rénovation du moulin de Cubayne (réf. dossier : 2017-12-27_INC_GiouxCons) :**

Suite à la rénovation du moulin de la Cubayne, les propriétaires ont sollicité la DDT 23 afin d'obtenir l'autorisation de pouvoir construire un chalet d'habitation (72,25 m² d'emprise au sol) et un garage double (159,9 m² d'emprise au sol) à proximité du moulin.

Après divers échanges, entre les propriétaires, les services de la DDT 23 et le PNR ML, le dossier de permis de construire ne semble pas avoir pris en compte l'ensemble des recommandations formulées (déplacement du projet vis-à-vis des habitats d'intérêt communautaire présents) puisqu'il a été transmis sans modifications aucunes au service Urbanisme. C'est pourquoi la DDT 23 a donné un avis défavorable à ce dossier. Le permis de construire n'a donc pas été autorisé en l'état actuel des propositions faites par les propriétaires.

Une visite de la parcelle début juin 2020 a permis de constater qu'aucun travaux et/ou constructions concernant le chalet et le garage n'ont été commencés ou réalisés. Des gravats datant de la restauration du moulin sont toujours en bord de cours d'eau. À noter également que des travaux d'assainissement pour le moulin ont été réalisés (mise en place d'une fosse sceptique et du réseau d'eaux pluviales). (cf. Figure 3).



Figure 3 : Moulin de Cubaynes - Gravats en bord de ruisseau + Travaux d'assainissement effectués

En plus de ce dossier et pendant cette période d'animation, deux autres dossiers d'évaluation d'incidence au sein de la ZPS du « Plateau de Milleval », en limite ou ayant une tout petite

surface incluse dans la ZSC, ont également été établis en prenant conseil auprès de l'animatrice du site :

❶ Un plan Simple de Gestion sur la commune de Gentioux-Pigerolles (réf. dossier : 2019-08-19_INC_1) :

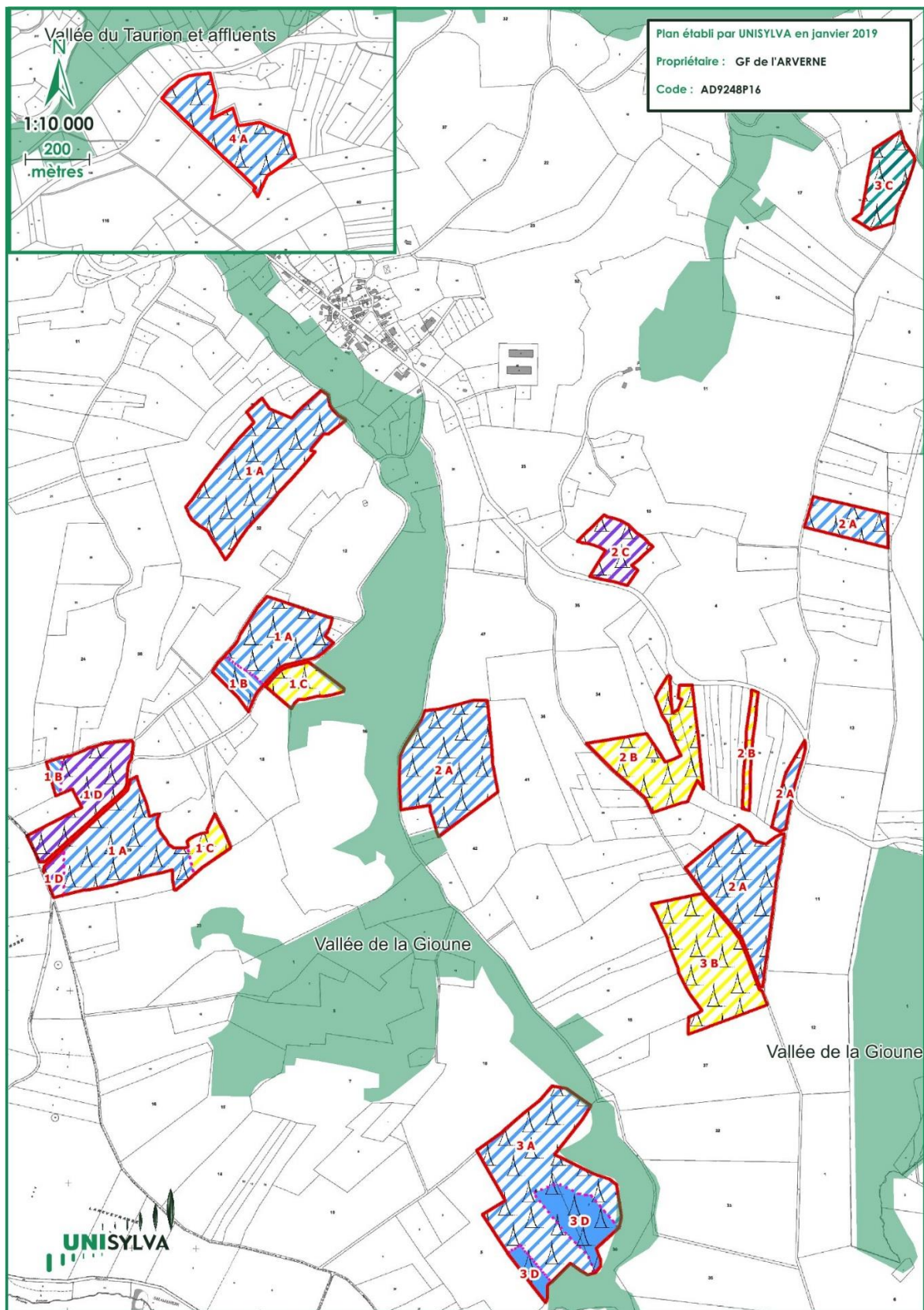


Figure 4 : Localisation des parcelles concernées par le PSG

Le technicien Environnement du PNR ML s'est rendu sur une partie des parcelles concernées par ce Plan Simple de Gestion (PSG) au titre de l'évaluation des incidences Natura 2000 pour la ZPS du « Plateau de Millevaches ».

Les parcelles concernées par ce PSG étant parfois contiguës à la ZSC « Vallée de la Gioune », il a également sollicité l'avis de l'animatrice.

Après analyse, aucune sensibilité particulière n'a pu être identifiée vis-à-vis de la ZSC. Seules d'éventuelles incidences sur l'avifaune de la ZPS ont été reconnues. Plusieurs recommandations ont donc été formulées :

- « Les jeunes plantations avec une végétation de lande au sol sont des habitats favorables pour la nidification de trois espèces inscrites à l'annexe I de la Directive : la Pie-grièche écorcheur, l'Alouette lulu et l'Engoulevent d'Europe. Afin d'éviter les destructions directes d'espèces, il est important de réaliser les travaux mécaniques en dehors de la période principale de nidification des oiseaux qui va du 01 avril au 01 septembre. Afin de favoriser la présence de ces espèces pendant quelques années, il serait intéressant de conserver la végétation spontanée qui pousse sur les andains (sureau, sorbier, saule) car elle sert de zone de nidification et permet à d'autres espèces d'oiseaux de trouver des baies ».
- « Dans les parcelles où il y a encore des arbres sur pieds (YN06 et YN07 notamment) des chandelles d'arbres morts pourraient être conservées en faveur des différentes espèces de pics et pour fournir des perchoirs pour les rapaces au moment de la coupe définitive ».

② Une pré-demande de défrichement sur la commune de Gioux (réf. dossier : 2020-01-30_INC_1) :

La DDT 23 a sollicité l'avis préalable du PNR ML dans le cadre d'un projet de défrichement formulé par un GAEC sur la commune de Gioux. Les parcelles concernées étant situées dans la ZPS du « Plateau de Millevaches » et en bordure de la ZSC "Vallée de la Gioune".

Le technicien Environnement du PNR ML s'est donc rendu sur place et a également échangé avec les animateurs des deux sites. Après analyse, aucune sensibilité particulière n'a pu être identifiée vis-à-vis de la ZSC. Seules d'éventuelles incidences sur l'avifaune de la ZPS ont été reconnues. Plusieurs recommandations ont donc été formulées :

- « Les travaux de défrichement devront avoir lieu en dehors de la période de nidification des oiseaux (du 15 mars au 01 septembre), particulièrement dans la parcelle BN83 car 3 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux peuvent y nicher : l'Alouette lulu, l'Engoulevent d'Europe et la Pie-grièche écorcheur ».
- « Dans la partie S1 une petite zone humide est présente et devrait être conservée ».
- « Un bosquet de Pins sylvestres devrait être conservé dans la zone S2 (surface : 0,85 ha) car une lande sèche (habitat d'intérêt communautaire) est encore présente dans cette zone ».
- « Dans l'ensemble du parc des arbres épars devraient être conservés, des pins sylvestres et des chênes ainsi que les chandelles d'arbres morts ».

Cf. Carte en page suivante.

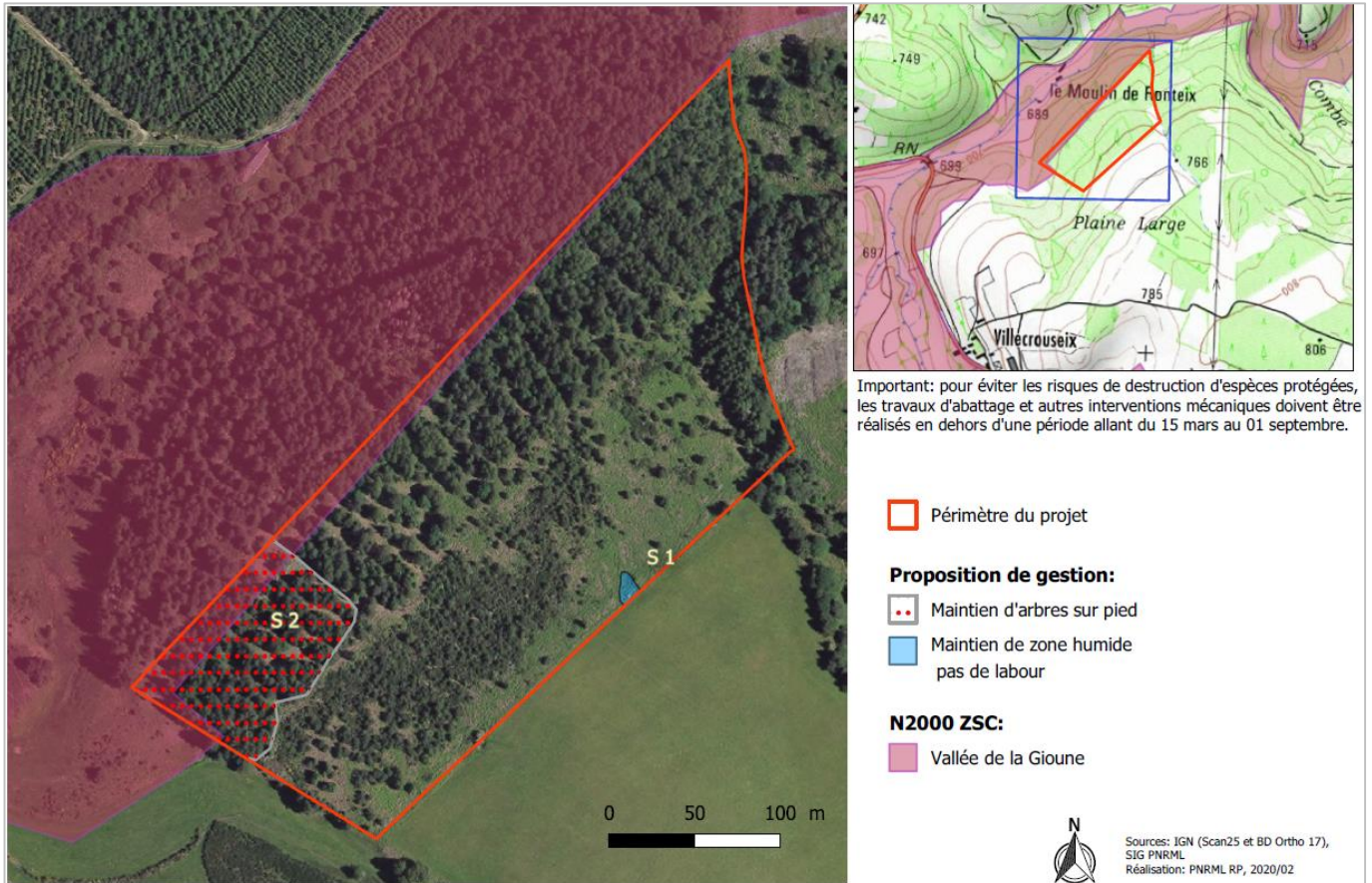


Figure 5 : Carte de localisation du projet de défrichement

IV. AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES – SUIVIS SCIENTIFIQUES

Nombre de jours consacrés : 18,31

Lors de cette période d'animation, voici les éléments réalisés qui ont contribué au suivi scientifique et à l'amélioration des connaissances :

A. Cartographie des herbiers aquatiques

1. Méthode d'inventaire

En 2019, la totalité des 37 km (36 572 mètres) de cours d'eau permanents du site ont été parcourus afin de cartographier les herbiers aquatiques à l'aide d'un GPS.

Les herbiers mesurant de 1 mètre à moins de 5 mètres de long sont cartographiés comme herbiers ponctuels, au-delà de 5 mètres, ils sont saisis comme herbiers linéaires.

Les inventaires ont été réalisés en période d'étiage d'août à septembre 2019.

2. Résultats

Au final, **4 grands types d'herbiers (taxons)** ont été relevés. Ceux à :

- Callitriche à crochets (*Callitriche hamulata*),
- Potamogeton à feuilles de Renouée (*Potamogeton polygonifolius*),
- Myriophylle à feuilles alternes (*Myriophyllum alterniflorum*)
- Renoncules aquatiques (*Ranunculus sp.* de type *fluitans* ou *penicillatus*)

2 syntaxons différents sont présents : *Callitricho hanulatae-Myriophylletum alterniflori* et *Potamogetonietum polygonifolii*

Chacun d'eux fait partie de l'habitat d'intérêt communautaire (3260) « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* ».

Ils peuvent être ponctuels (une station) ou linéaires lorsqu'ils s'étalent sur plusieurs mètres :

- Herbiers linéaires : **60 herbiers linéaires** ont été cartographiés pour une longueur totale de **750 mètres linéaires**.
- Herbiers ponctuels : **358 herbiers ponctuels** ont été cartographiés. La longueur moyenne est estimée à 2 mètres soit une longueur totale de **716 mètres linéaires**.

La longueur totale des herbiers sur le site est d'au moins **1,5 km** (1466 mètres). Ce qui représente environ **4% de la longueur totale des cours d'eau du site**.

Le tableau ci-dessous présente les différentes associations d'espèces trouvées dans les herbiers aquatiques lors de l'inventaire de 2019. Les différentes associations sont différenciées en fonction des types d'herbiers ponctuels et linéaires.

Herbiers	Type	Nombre	Longueur_linéaire (en m)
Herbier à Callitriche	ponctuel	82	
Herbier à Callitriche et Myriophylle	ponctuel	28	
Herbier à Callitriche et Myriophylle	linéaire	9	95
Herbier à Callitriche et Potamot	ponctuel	29	
Herbier à Callitriche et Potamot	linéaire	1	6
Herbier à Callitriche et Renoncule aquatique	ponctuel	5	
Herbier à Callitriche, Myriophylle et Potamot	ponctuel	3	
Herbier à Callitriche, Myriophylle et Potamot	linéaire	4	50
Herbier à Callitriche, Potamot et Myriophylle	linéaire	5	40
Herbier à Myriophylle	ponctuel	2	
Herbier à Myriophylle et Callitriche	ponctuel	20	
Herbier à Myriophylle et Callitriche	linéaire	7	93
Herbier à Myriophylle et Potamot	linéaire	1	5
Herbier à Myriophylle, Callitriche et Potamot	ponctuel	2	
Herbier à Myriophylle, Callitriche et Potamot	linéaire	2	32
Herbier à Potamot	ponctuel	112	
Herbier à Potamot	linéaire	16	219
Herbier à Potamot et Callitriche	ponctuel	21	
Herbier à Potamot et Callitriche	linéaire	8	84
Herbier à Potamot et Renoncule aquatique	ponctuel	10	
Herbier à Potamot, Callitriche et Myriophylle	ponctuel	1	
Herbier à Potamot, Myriophylle et Callitriche	ponctuel	1	
Herbier à Renoncule aquatique	ponctuel	27	
Herbier à Renoncule aquatique	linéaire	6	90
Herbier à Renoncule aquatique et Callitriche	ponctuel	12	
Herbier à Renoncule aquatique et Callitriche	linéaire	1	36
Herbier à Renoncule aquatique et Potamot	ponctuel	2	
Herbier à Renoncule aquatique, Potamot et Callitriche	ponctuel	1	
		418	750

3. Cartes de synthèse

Les grands types d'herbiers sont définis en fonction de l'espèce végétale dominante afin de faciliter la visualisation.

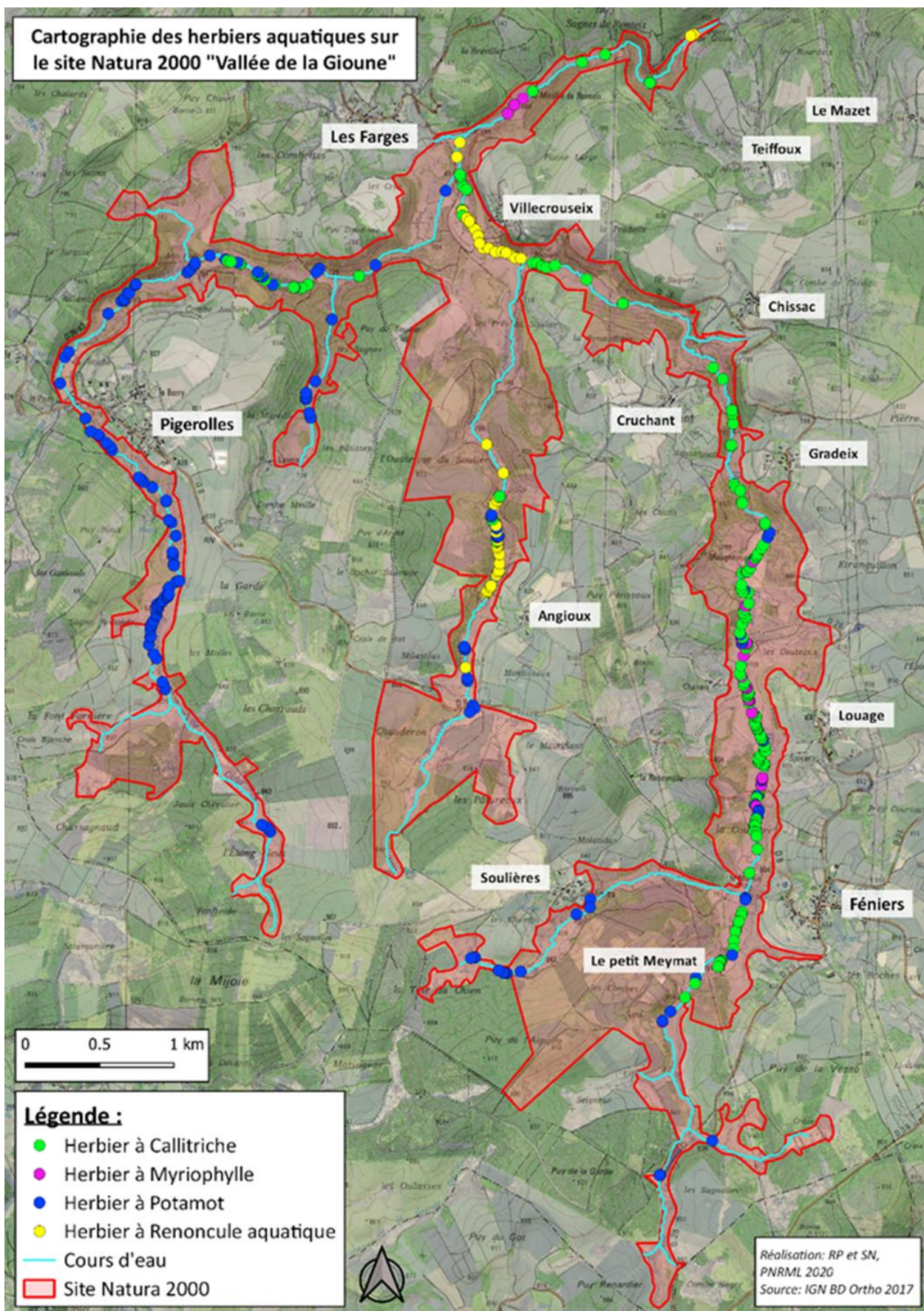
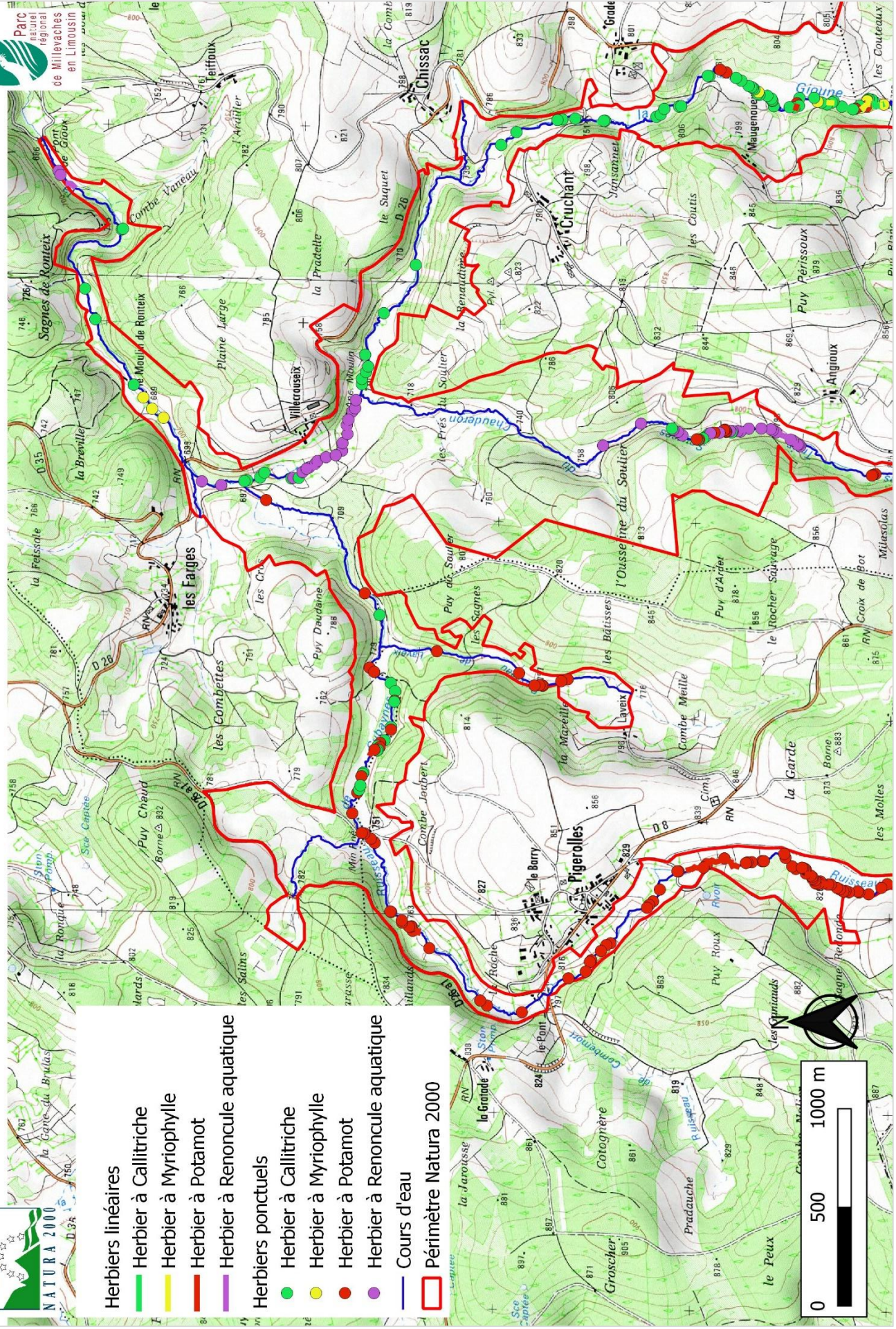


Figure 6 : Vue générale de localisation des herbiers



Localisation des herbiers aquatiques en 2019 sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Gioune (FR 7401128) - Partie nord



- Herbiers linéaires**
- Herbière à Callitriche
 - Herbière à Myriophylle
 - Herbière à Potamo
 - Herbière à Renoncule aquatique
- Herbiers ponctuels**
- Herbière à Callitriche
 - Herbière à Myriophylle
 - Herbière à Potamo
 - Herbière à Renoncule aquatique
- Cours d'eau
 - Périmètre Natura 2000

Figure 7 : Localisation des herbiers ponctuels et linéaires (partie Nord du site)

Localisation des herbiers aquatiques en 2019 sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Gioune (FR 7401128) - Partie sud

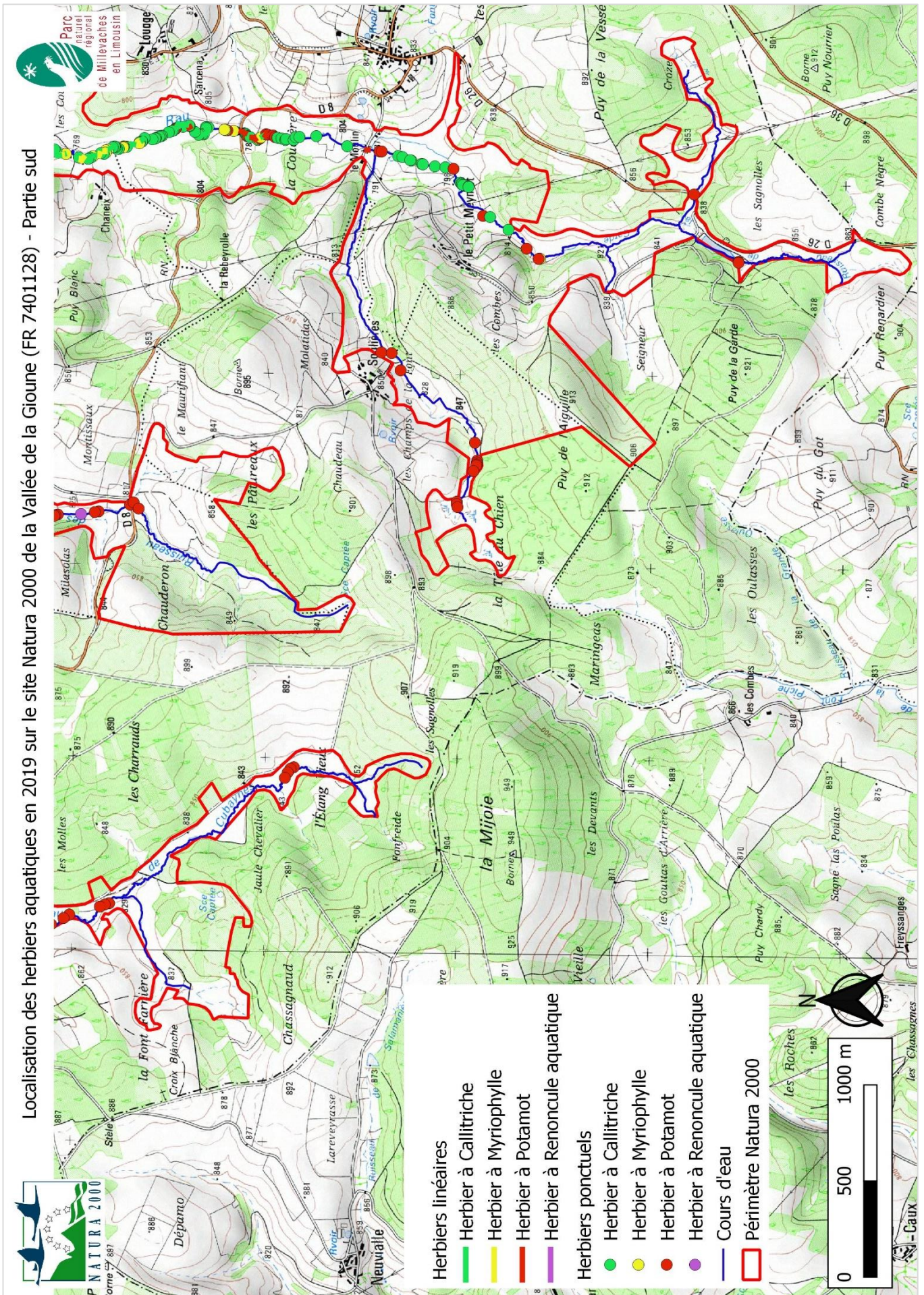


Figure 8 : Localisation des herbiers ponctuels et linéaires (partie Sud du site)

B. Fiches espèces et habitats

Durant la période d'animation 2019-2020, des fiches standardisées d'habitats et espèces végétales/animales d'intérêt communautaire ont été établies. En voici un exemple de chaque :

Landes sèches européennes



CLASSIFICATION

Classification EUNIS : F4.2 : Landes sèches

Classification CORINE Biotope : 31.2 : Landes sèches

Classification Natura 2000 : 4030 : Landes sèches européennes

Statut : Intérêt communautaire

PHYSIONOMIE/CARACTÉRISTIQUES STATIONNELLES :

Les landes se développent sur des sols siliceux et oligotrophes, elles sont pour la plupart d'origine anthropique : déforestations puis exploitations extensives par fauche et pâturage. Sur les sols squelettiques des pentes rocheuses et des vallons abrupts on retrouve des landes subprimaires d'origine naturelle. Ces habitats se caractérisent par la présence de ligneux bas et sociaux (chaméphytes) principalement des familles des Ericacées et des Fabacées. Ils s'observent à l'étage collinéen supérieur sur des versants exposés principalement au nord ou à l'est.

Deux grands types de landes s'observent sur le plateau de Millevaches: les landes à ajoncs nains d'affinité atlantique et les landes à myrtilles de tendance montagnarde.



1- Lande d'affinité atlantique

ESPÈCES CARACTÉRISTIQUES

La composition floristique de ces végétations est pauvre. On retrouve des chaméphytes typiques des landes : Callune (*Calluna vulgaris*), Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), Genêt pileux (*Genista pilosa*), Genêt des anglais (*Genista anglica*). En fonction de l'exposition on retrouve des espèces d'affinités montagnardes : Myrtille (*Vaccinium myrtillus*),

Arnica des montagnes (*Arnica montana*), Gentiane jaune (*Gentiana lutea*) ou des espèces d'affinités atlantiques : Ajonc nain (*Ulex minor*).

Des espèces associées plus ubiquistes sont généralement présentes : Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*).



3- Myrtille (*Vaccinium myrtillus*)



2- Bruyère cendrée (*Erica cinerea*)

DYNAMIQUE DE LA VÉGÉTATION

Les landes, issues de déforestation anciennes évoluent naturellement vers des forêts si elles ne sont pas entretenues par des pratiques agropastorales traditionnelles extensives. En cas d'abandon, ces habitats peuvent être rapidement colonisés par la Fougère aigle (si le sol est suffisamment profond), ou évoluer vers des fourrés d'arbustes pionniers (sorbier, prunellier, bourdaine). Ces fourrés évoluent ensuite naturellement vers des forêts de feuillus (hêtraie-chênaie acidiphile).

Sources bibliographiques et iconographiques :

CHABROL L., REIMRINGER K. ; 2011. Catalogue des végétations du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin. Conservatoire botanique national du Massif Central – Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, 240 p.

Photos : R. PETIT (PNRML)

Le Damier de la Succise

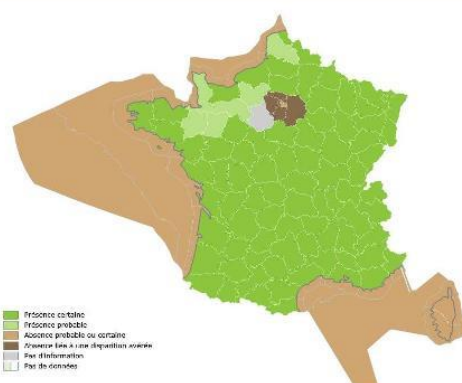
Euphydryas aurinia



STATUTS DE PROTECTION

- Protection nationale : Article 3
- (Arrêté du 23 avril 2007)
- Directive Habitats : Annexes II
- Convention de Berne : Annexe II

CARTE DE RÉPARTITION



1- Répartition du Damier de la Succise en France (INPN)

Ce Damier occupe la majeure partie de la France, il est plus rare dans le nord de la France.

En Limousin, cette espèce est bien représentée sur l'ensemble du territoire, à basse et à moyenne altitude. Elle semble un peu moins fréquente dans la région du Causse corrézien.

DESCRIPTION



2- Damier de la Succise, accouplement.

Ce papillon d'envergure moyenne de 35 mm présente un aspect en damier avec une alternance de taches orangées, noires, blanchâtres à jaunes sur la face supérieure des ailes.

Les chenilles sont noires et poilues, elles vivent en groupe et tissent une toile où elles vivent et se nourrissent.

BIOLOGIE

Deux écotypes différents existent pour ce papillon, l'un est lié aux zones sèches et pond sur la Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria*) l'autre aux zones humides et pond sur la Succise des prés (*Succisa pratensis*). En Limousin, seul l'écotype des zones humides est présent. La femelle pond au printemps sur la Succise, les œufs sont disposés sur le dessous des feuilles en amas. Les jeunes chenilles vivent dans un nid communautaire formé de soie et de feuilles, elles passent l'hiver dans ce nid avant de reprendre leur activité au printemps à l'apparition des premières chaleurs. Une seule génération annuelle s'observe dans la région au printemps (fin avril/juin). Les adultes peuvent s'observer sur les fleurs de centaurées, de cirses,... Cette espèce a la capacité de coloniser temporairement de nouveaux habitats. La densité des populations est très variable d'une année à l'autre en fonction notamment du parasitisme des colonies.

PHÉNOLOGIE

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Vol (adulte)												
Reproduction												
Larve												

HABITAT

Il est présent dans les milieux où poussent la Succise des prés : les prairies humides, méso-hygrophiles, les bas marais tourbeux, les landes humides, les prairies aux sols profonds des fonds de vallées.



3- Prairie paratourbeuse, habitat du Damier de la Succise.

Sources bibliographiques et iconographiques :

BENSETITI F., GAUDILLAT V.; 2004. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7. Espèces animales. La Documentation française. 353 pp.

Site internet de la Société Entomologique du Limousin :
http://www.selweb.fr/e_aurinia.php

Photos : Robin PETIT (PNRML) (0, 2, 3) Cartographie : INPN

Le Flûteau nageant

Luronium natans



STATUTS DE PROTECTION

- Annexes II et IV, Directive Habitats
- Annexe I, Convention de Berne
- Articles I et II, Protection nationale (Arrêté du 20 janvier 1982)

CARTE DE RÉPARTITION



DESCRIPTION



1- *Luronium natans* inflorescence

 Confusion possible avec :
Alisma sp., *Ranunculus flammula*



2- *Luronium natans*, feuilles émergées

BIOLOGIE

Plante vivace, stolonifère dont le mince rhizome droit et court subsiste sous l'eau l'hiver. La colonisation de l'espace par la plante se fait par l'enracinement de sa tige au niveau des nœuds, ainsi que par la formation de stolons qui produisent à intervalles réguliers des touffes de feuilles. La variabilité interannuelle du nombre de pieds est apparemment forte, notamment en cours d'eau. En hiver, les feuilles flottantes ne sont plus visibles.

La floraison a lieu de mai à septembre en fonction des conditions écologiques et des localités dans lesquelles il se trouve. En eaux courantes, elle est généralement retardée. La pollinisation se fait par les insectes. Le Flûteau nageant est une espèce aquatique ou amphibie : il est capable de supporter des variations importantes du niveau de l'eau et une exondation temporaire. Il affectionne les eaux acides, claires et pauvres en éléments nutritifs. Il est préférentiellement présent dans des zones ensoleillées.

PHÉNOLOGIE

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Floraison												

HABITAT

Espèce des communautés aquatiques des eaux stagnantes, oligo-mésotrophes, végétations amphibies des bordures d'étangs et de lacs, vases exondées des berges d'étangs à niveau fluctuant, fossés de tourbage dans des tourbières exploitées, ruisseaux de montagne à fond sablonneux et à eau oligotrophe. Elle se rencontre également en eaux courantes dans certains ruisseaux du plateau de Millevaches, ce qui constitue une originalité pour l'espèce.



3- Mare à flûteau nageant

Sources bibliographiques et iconographiques :

BENSETTI F., GAUDILLAT V., MALENGRAU D., QUERE E. ; 2002. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6. Espèces végétales. La Documentation française. 271 pp.

Photos : Marc CHOUILLOU (0, 3) ; Hugues TINGUY (1) ; Liliane ROUBAUDI (2),

Cartographie : INPN

C. Données naturalistes

Lors de l'animation 2019-2020, aucun inventaire naturaliste spécifique n'a été mis en place sur le site de la ZSC. Toutefois, diverses données naturalistes ont été récoltées lors de visites de terrain (animations grand public, prospections diverses, etc.).

Celles-ci ont été saisies dans la base de données « espèces » du PNR ML pour agréments et/ou compléter celles déjà existantes.

À noter, la redécouverte du **Sténobothre bourdonneur** (*Stenobothrus nigromaculatus*) sur le plateau de Millevaches.



Figure 9 : *Sténobothre bourdonneur*, mâle en main (Robin PETIT, Maugué, Gioux)

Lors d'une prospection terrain dans le site Natura 2000 de la Vallée de la Gioune, le 29 juillet 2020, une **station d'au moins 6 Sténobothres bourdonneurs** (*Stenobothrus nigromaculatus*) a été découverte à Maugué sur la commune de **Gioux**.

Cette espèce de criquet liée aux landes sèches et pelouses très thermophiles avec des affleurements rocheux **n'avait plus été observée sur le Plateau de Millevaches depuis 2010 malgré des recherches spécifiques.**

La dernière observation de l'espèce avait été réalisée sur la commune de Tarnac en Corrèze mais cette station a disparue depuis (recherche négative en 2018).

Cette nouvelle localité mérite donc un suivi spécifique. Une recherche d'autres sites à proximité serait également nécessaire car l'espèce est en nette régression à l'échelle nationale.



Figure 10 : Habitat du *Sténobothre bourdonneur* (Robin PETIT, Maugué, Gioux)

V. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

Nombre de jours consacrés : 7,15

A. Outils de communication

1. Site internet dédié

Le site internet de la ZSC « Vallée de la Gioune » est opérationnel depuis 2018.

Il est remis à jour ponctuellement par l'animatrice (actualités, nouveautés, publicité des animations, bilan activités, etc.)

Rappelons que la publicité de ce site internet continue à être effectuée dans les documents de communication propres au Parc (site internet du PNR, journaux du Parc, etc.).

Les statistiques du site internet indiquent 110 visites et 33 téléchargements durant la période d'animation 2019-2020.



Figure 11 : Aperçu de la page d'accueil du site internet de la ZSC "Vallée de la Gioune"

2. Lettre de liaison

Un 3^{ème} numéro de la lettre de liaison du site a été édité (cf. Figure 12 et Figure 13 en pages suivantes). Comme chaque année, il propose de faire un zoom sur :

- le site (informations générales, édito, site internet, etc.) ;
- une espèce animale, végétale et/ou un habitat d'intérêt communautaire ;
- sur les animations passées et à venir.

↳ 261 exemplaires ont été distribués par voie postale à tous les habitants des communes de Féniers, Gentioux-Pigerolles et Gioux et plusieurs exemplaires ont été déposés à la Maisonnette du Parc en prévision du démarrage de la saison touristique.

Dans le courant de l'été, ce bulletin de liaison a également été diffusé lors des différentes animations en lien avec Natura 2000, que ce soit sur ce site et/ou sur d'autres.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Bulletin de liaison GIOUNE'INFO

Site Natura 2000 "Vallée de la Gioune"

n°3 - MARS 2020

Carte d'identité du site



www.rivieres-sauvages.fr

Nom : « Vallée de la Gioune »

Code : FR7401128 Type : Z.S.C. (Zone Spéciale de Conservation) Surface du site : 972 ha

Région : Nouvelle-Aquitaine Département : Creuse

Communes concernées : Féniers, Gentioux-Pigerolles et Gioux

Site internet : <http://gioune.n2000.fr/>

présentation du site Natura 2000, présentation des habitats et des espèces animales et végétales ayant conduit à la désignation du site, outils mobilisables (contrats, charte), rapports d'activités annuels...



Édito

La gestion des sites Natura 2000 est fondée sur des instances de concertation et la participation large des acteurs du terrain. Cette approche doit concourir au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le site a été désigné.

La Présidence du comité de pilotage (COFIL) de ce site est assurée par l'État.

La mise en œuvre effective du document d'objectifs d'un site Natura 2000 est, quant à elle assurée, par un animateur de site dont le rôle consiste à faire vivre le site en favorisant les projets durables de territoire, en utilisant les outils propres à Natura 2000 (contrats et chartes Natura 2000, évaluation d'incidences) et en informant et sensibilisant les socio-professionnels sur la manière d'atteindre les objectifs définis dans le document d'objectifs. Le PNR de Millevaches et les Jeunes agriculteurs de la Creuse assurent cette mission d'animation du site Natura 2000 « Vallée de la Gioune ».

Au programme de cette 3ème lettre de liaison : zoom sur une espèce animale d'intérêt communautaire, zoom sur la cartographie des herbiers aquatiques du site, sortie découverte de 2019 et à venir...

Nous vous en souhaitons une agréable lecture,

Préfète de la Creuse.

ZOOM sur la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) la loira

Corps allongé (70 à 90 cm). Pelage de couleur brunâtre à marron foncé avec des zones grisâtres plus claires sur la gorge, la poitrine et le ventre.

Longue queue (30 à 45 cm), épaisse à la base qui s'effile vers l'extrémité



Pattes courtes et épaisses aux pieds palmés

tête plate avec de petites oreilles et un museau court

© Cahier d'habitats Natura 2000

Le saviez-vous ?

La loutre vit dans une sorte de terrier en bord d'eau que l'on appelle « catiche » et utilise ses déjections (« épreintes ») pour marquer son territoire.

Essentiellement nocturne, elle se nourrit de toutes les espèces fréquentant les milieux aquatiques, adaptant son régime alimentaire aux saisons et aux proies disponibles : poissons, amphibiens, crustacés (écrevisses), reptiles, mais aussi mammifères ou oiseaux semi-aquatiques.

La femelle peut mettre bas de 1 à 3 petits « loutrons ». Ceux-ci ne savent pas nager à leur naissance et n'ouvriront leurs yeux qu'après un mois.



Une autre vie s'invente ici

Figure 12 : Lettre de liaison n°8 - recto

Animation grand public de l'année 2019

En 2019, une animation grand public a eu lieu sur le site :

- Samedi 6 juillet : « Découverte de la Vallée de la Gioune » (PNRML)



9 personnes ont participé à cette sortie. Au cours de cette balade, elles ont pu découvrir la végétation caractéristique des landes sèches (bruyère, callune, pin, genévrier, ...), des molinaies (molinie, sphaigne, canneberge, ...), des ripisylves présentes (aulne, frêne, ...).

Cet événement fut également l'occasion pour l'animatrice du site d'expliquer plus en détail le programme « Natura 2000 » et les outils mobilisables (p. ex. : contrat et charte Natura 2000, ...).



Rendez-vous d'animation de l'année 2020

Cette année, une nouvelle animation vous est proposée :

- Mardi 11 août : « Balade découverte dans la vallée de la Garde » (PNRML).

Rendez-vous à 14h à l'étang de Féniers (parking en contrebas).

Au travers d'une petite randonnée qui nous emmènera de part et d'autre de la vallée de la Garde (Lande du Petit Meymat, Forêt Sectionale de Féniers), venez découvrir et discuter des habitats naturels et des espèces animales et végétales du site Natura 2000 « Vallée de la Gioune ».

N.B. : Balade gratuite de 5 Km, niveau intermédiaire (dénivelé).
Informations et réservation au : 05 55 96 97 17

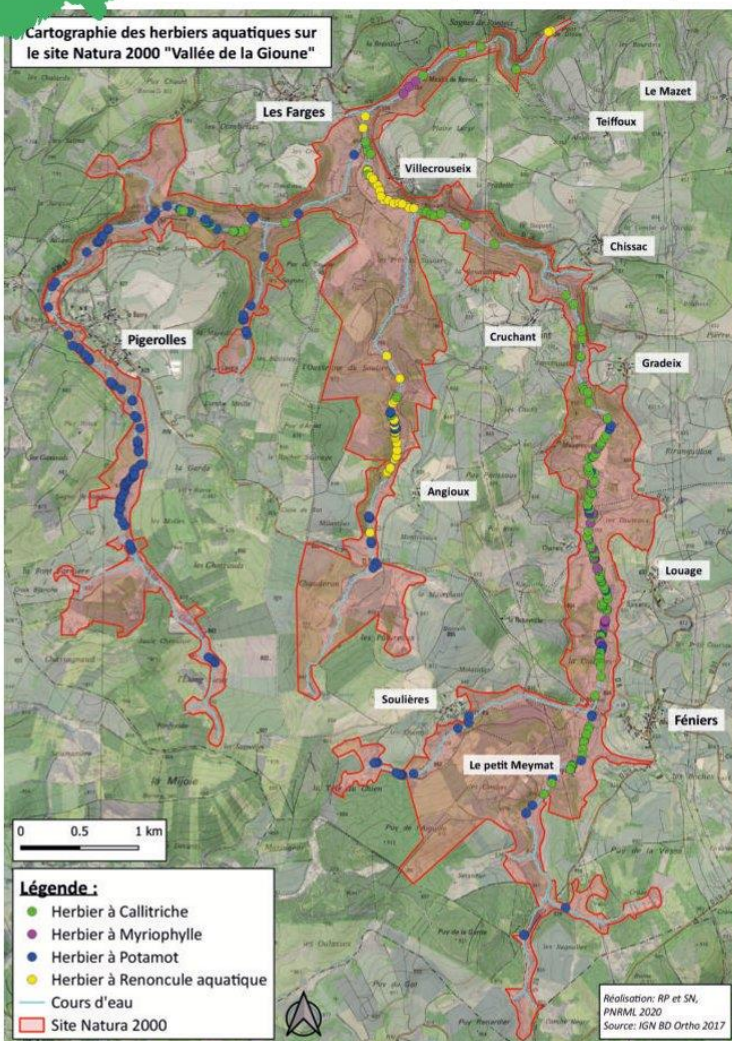
Prévoir des habits adaptés à la nature (pantalon long en raison des fougères) et à la météo, des chaussures de marche étanches, une bouteille d'eau, ...

Pour plus de renseignements sur cette sortie, nous vous invitons à consulter le « Carnet de sorties Découverte 2020 » du PNR de Millevaches (disponible dans les offices de tourisme du territoire, sur le site internet et à la maison d'accueil du Parc). Venez nombreux !

ZOOM sur les herbiers aquatiques

En 2019, la totalité des cours d'eau permanents du site ont été parcourus afin de cartographier les herbiers aquatiques. Au final, **4 grands types d'herbiers ont été relevés**. Ceux à :

Cartographie des herbiers aquatiques sur le site Natura 2000 "Vallée de la Gioune"



- Callitriche à crochets (*Callitriche hamulata*)
- Potamo à feuilles de Renouée (*Potamogeton polygonifolius*)
- Myriophylle à feuilles alternes (*Myriophyllum alterniflorum*)
- Renoncules aquatiques (*Ranunculus* sp. de type *fluitans* ou *penicillatus*)

Habitat d'intérêt communautaire (3260) :

« Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricheo-Batrachion »

La longueur totale des herbiers sur le site est d'au moins 1,5 km. Ce qui représente environ 4% de la longueur totale des cours d'eau du site.

Besoin d'un renseignement ?

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site internet :

<http://gioune.n2000.fr/>

ou bien, contacter l'animatrice du site :

Solène NOZAY (s.nozay@pnr-millevaches.fr)

Au : 05 55 96 97 17 ou 05 55 96 97 00

Maison du PNR de Millevaches en Limousin

7 route d'Aubusson - 19290 MILLEVACHES

www.pnr-millevaches.fr

Impression Sotiplan sur papier PEFC

Crédits photos et image : PNR ML, Cahier d'habitats Natura 2000.

Sources : Ministère de la Transition écologique et solidaire, Office

Français de la Biodiversité, Inventaire National du Patrimoine

Naturel, PNR ML, ©IGN



Figure 13 : Lettre de liaison n°8 - verso

B. Organisation et réalisation de sorties / manifestations

Cette année, une nouvelle animation est proposée sur le site de la ZSC « Vallée de la Gioune ». Elle a été proposée le mardi 11 août (« Balade découverte dans la vallée de la Garde »).

Les affiches de cette animation ont été réalisées par la chargée de communication du PNR de Millevaches (cf. ci-contre).

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN
Parc Naturau Regionau de Mluvachas en Lemosin

**Balade
DÉCOUVERTE DANS LA
VALLÉE DE LA GARDE**

Mardi 11 Août
de 14h à 17h à **FÉNIERS**
Lieu de RDV : Parking de l'étang de Féniers

Au travers d'une marche de 5km qui nous emmènera de part et d'autre de la vallée de la Garde (Lande du petit Meymat, forêt sectionale de Féniers), venez découvrir et discuter des habitats naturels et des espèces animales et végétales du site Natura 2000 « Vallée de la Gioune ».
Animation par le PNR Millevaches.

Gratuit - Tout public
Renseignements
& réservations au
05 55 96 97 17
Réservation obligatoire !

Une autre vie s'invente ici
f t i www.pnr-millevaches.fr

UNION EUROPÉENNE
Département de la Nouvelle-Aquitaine
Nouvelle-Aquitaine
Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Figure 14 : Affiche de l'animation proposée en 2020

↳ La publicité de cette animation avait été réalisée dans la lettre de liaison diffusée début mars dernier. Elle a aussi été faite par les mêmes outils que pour les animations des années précédentes, à savoir : les divers moyens de communication du Parc (site internet du PNR, réseaux sociaux (Facebook, Twitter), journal estival du Parc, mailing aux Offices de Tourisme locaux, etc.).

À noter qu'au vu du contexte exceptionnel de cette année (COVID-19), un système de réservation obligatoire avait été mis en place (effectif limité à 25 personnes).

Au final, 4 personnes uniquement s'étaient inscrites. Seulement 3 sont effectivement venues au rendez-vous, dont un habitant de Féniers même.

L'animation s'est très bien déroulée. La petitesse du groupe a permis une bonne interaction entre les différents participants et l'animatrice Natura 2000. De nombreux sujets ont pu être abordés (N2000, faune, flore, territoire du plateau, etc.)



Figure 15 : Photo des participants à la fin de l'animation

VI. SOUTIEN À L'ARTICULATION DE NATURA 2000 - VEILLE À LA COHÉRENCE DES PROGRAMMES D' ACTIONS SUR LE SITE, CONSEILS EN AMONT

Nombre de jours consacrés : 1,78

Dans le cadre de la révision de sa Charte, le Parc a veillé à la bonne intégration des enjeux biodiversité dans la stratégie du territoire. En particulier lors de l'élaboration de l'évaluation environnementale, mais aussi dans la Charte forestière, dans la Charte Paysagère, dans les documents d'urbanisme, ...

- La responsable du Pôle Gestion de l'espace assiste aux différentes réunions ayant trait à ces questions de stratégies et de programmes d'actions. Elle s'assure qu'ils sont en cohérence avec les enjeux Natura 2000 en général, et plus particulièrement avec ceux du site de la « Vallée de la Gioune ».

- De son côté, l'avis de l'animatrice du site a été sollicitée plusieurs fois dans le cadre de dossier d'incidences (cf. § III, p.5).
- L'animatrice a participé à divers COTECH dans le cadre du PAEc 2020.
- Pour finir, l'animatrice a effectué la relecture du projet de rédaction de la "Stratégie Régionale de la Biodiversité" (SRB) et a débattu à ce sujet lors du colloque organisé par la Région le 12 novembre dernier.

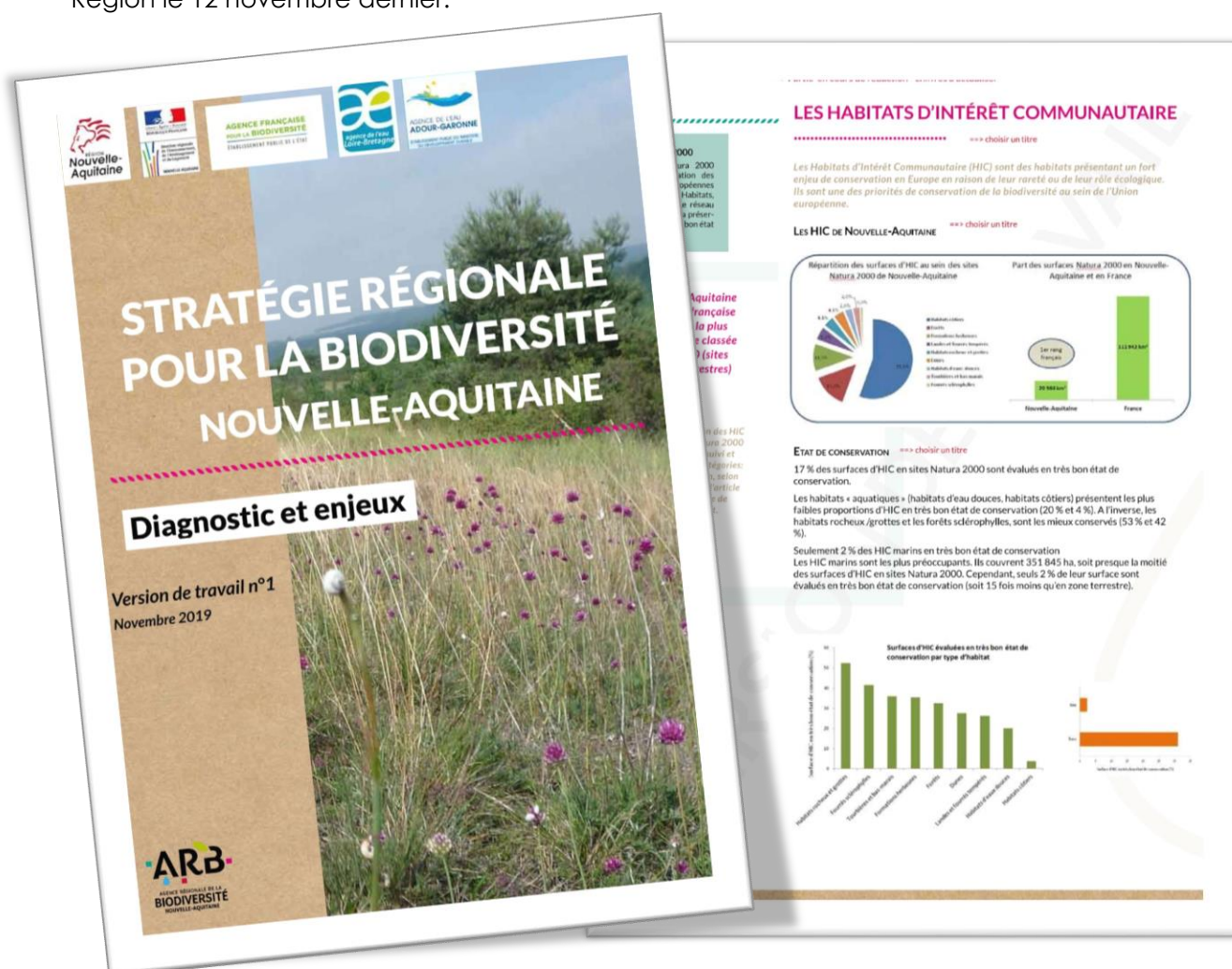


Figure 16 : Document de travail débattu lors du colloque sur la "Stratégie Régionale pour la Biodiversité"

VII. GESTION ADMINISTRATIVE - ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

Nombre de jours consacrés : 25,35

A. Organisation de la gouvernance du site

• Comité de pilotage (COFIL) :

À l'automne 2019, un COFIL devait avoir lieu mais celui-ci n'a pu être mis en place.

Il n'a pas non plus pu être organisé lors du 1^{er} semestre 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Au final, à l'heure de la rédaction de ce rapport, un COFIL allégé se profile à l'automne 2020. Durant celui-ci, un vote est prévu concernant le portage et la présidence de ce site Natura 2000. Le Syndicat mixte du PNR de Millevaches (et un élu le représentant) a d'ores et déjà fait savoir qu'elle candidait aux deux.

B. Gestion administrative et financière

L'été dernier (2019), une demande de paiement avait été réalisé pour la période d'animation 2018-2019. A l'occasion, un rapport d'activité avait été rédigé. Il est consultable et téléchargeable sur le site internet de ce site Natura 2000 via le lien suivant :

http://gioune.n2000.fr/sites/gioune.n2000.fr/files/documents/page/memoire_technique_sold_e18-19internet.pdf

Tout au long de la période d'animation 2019-2020, chaque agent a réalisé un suivi de son temps de travail afin de permettre d'évaluer l'avancement de l'animation.

Un acompte a été sollicité par le PNR ML en novembre 2019.

Le présent document établit le bilan technique de cette troisième et dernière tranche d'animation et permet de demander le solde de cette période d'animation.

C. Complément et mise à jour du DOCOB

La DREAL pilote actuellement un groupe de réflexion sur l'uniformisation des DOCOB de tous les sites N2000 de la Région (mise à jour et révision – même plan, même charte graphique, etc.). C'est pourquoi, il a été jugé judicieux de ne pas encore finaliser la mise à jour du DOCOB de la « Vallée de la Gioune » bien qu'un temps y ait tout de même été consacré lors de cette période d'animation.

↳ Dès que le travail d'uniformisation régionale des DOCOB sera abouti, il sera opportun de se lancer dans la finalisation de sa mise à jour.

D. Autres actions

• **Application SIN2** : Le 25 novembre 2019, la DREAL a organisé à Limoges une formation sur l'utilisation de l'application nationale SIN2 (Système d'Information du réseau Natura 2000). L'animatrice du PNR y a été conviée.

Outre les différents menus de l'application, il lui a ainsi été présenté la manière de procéder aux saisies : du suivi du DOCOB ; des ODD, OO et mesures de gestion ; des engagements charte ; des actions d'animation et contractuelles ; etc.

Afin de faciliter la prise en main du SIN2, et notamment le remplissage du volet "mise en œuvre", la DREAL Nouvelle-Aquitaine a accueilli une vacataire sur le site de Limoges en février et mars 2020. Ses missions : renseigner, dans le SIN2, les objectifs et mesures des documents d'objectifs, ainsi que les engagements des chartes.

Les animateurs de site Natura 2000 sont désormais dans l'attente des précisions que la DREAL obtiendra de la part du Ministère au sujet des consignes à suivre et du calendrier à respecter.

Programme	
Matin (9h30-12h)	
▪	Accès à l'application
▪	Création des comptes
▪	Présentation des différents menus
▪	Saisie du suivi du DOCOB
▪	Saisie des ODD, OO et mesures
▪	Saisie des engagements
Après-midi (13h30-16h30)	
▪	Saisie des conventions/actions d'animation et contrats/actions contractuelles
▪	Saisie des adhésions à la charte
▪	Présentations des restitutions
▪	Outils mis à disposition
▪	Échanges avec les participants

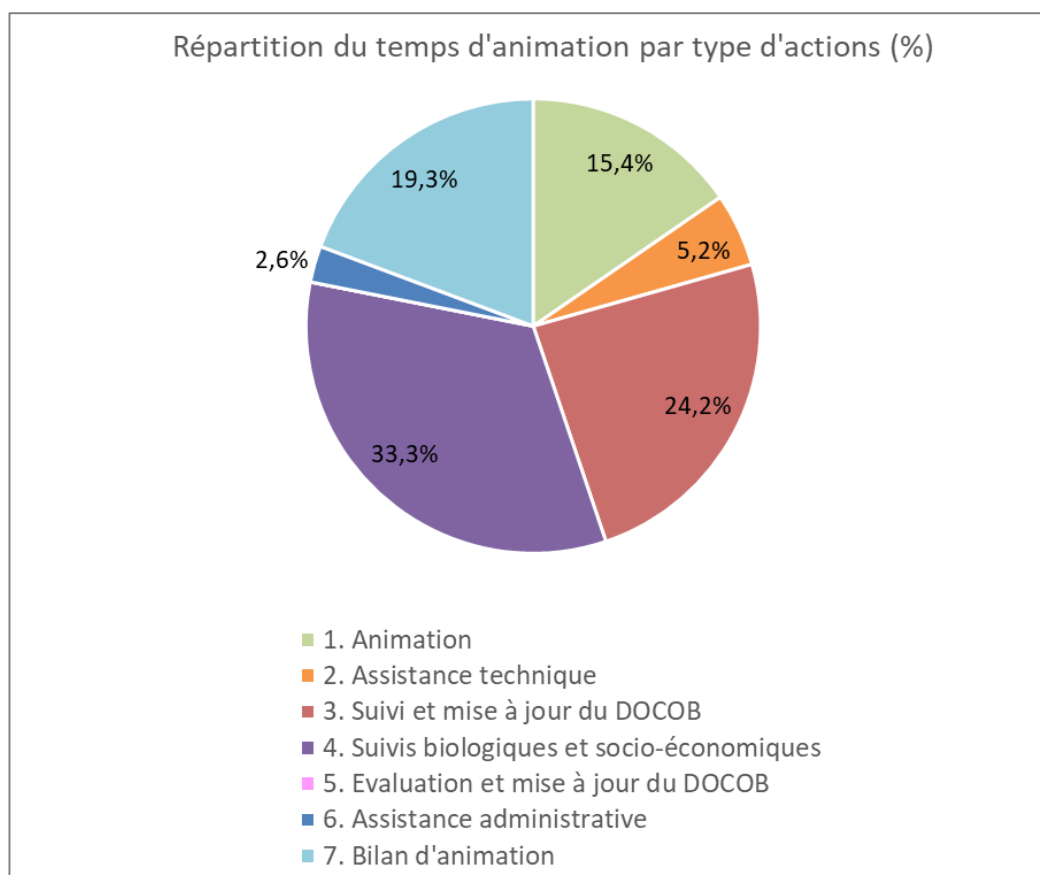


Figure 17 : Programme de la formation SIN2

VIII. SYNTHÈSE

Ci-après, le bilan du temps consacré aux actions d'animation de ce site (cf. ci-dessous).

Actions du cahier des charges	Nb jours réalisés par le PNR
1. Animation	8,47
1-1 Mettre en œuvre des actions de sensibilisation / information / communication	7,15
1-2 Echanger avec d'autres animateurs N 2000	1,32
2. Assistance technique	2,87
2-1 Mise en œuvre du processus de contractualisation	0,76
2-2 Mise en œuvre des actions non contractuelles du Docob	0,98
2-3 Soutien politiques publiques	0,46
2-4 Assistance porteurs de projets	0,00
2-5 Régime évaluation d'incidences	0,67
3. Suivi et mise à jour du DOCOB	13,31
Fiches espèces et habitats d'intérêt communautaire, charte, FSD, etc.	13,31
4. Suivis biologiques et socio-économiques	18,31
4-1 Socio éco	0,00
4-2 Suivis biologiques	18,31
5. Evaluation et mise à jour du DOCOB	0,00
(Charte Natura 2000, Contrats Natura 2000, Connaissances, Etat de conservation, etc.)	0,00
6. Assistance administrative	1,43
6-1 Comité de pilotage	1,24
6-2 Réunions avec l'Etat	0,19
7. Bilan d'animation	10,61
7 - Elaboration des bilans d'animation	10,61
TOTAL JOURS D'ANIMATION REALISES PAR LE PNR	55,00



Temps de travail consacrés par chaque agent :

		Année 3 (04/08/19 - 03/08/20)					Année 4 (04/08/19 - 03/08/20)					Année 5 (04/08/19 - 03/08/20)							
		Temps prévu (jr)		Temps passé (jr)		Temps restant (jr)		Temps prévu (jr)		Temps passé (jr)		Temps restant (jr)		Temps prévu (jr)		Temps passé (jr)		Temps restant (jr)	
groupement membres non assujettis à la TVA		Désignation des prestations																	
1. Animation		11,00	7,31	0,00	0,13	1,03	8,47												
1.1 Mettre en œuvre des actions de sensibilisation, d'information, de communication		10,50	5,99	0,00	0,13	1,03	7,15												
1.1.1 Conception, édition et diffusion de bulletins d'information générale à destination du grand public		2,00	3,68		0,13	1,03	4,84												
1.1.2 Conception, édition et diffusion d'expositions ou de documents de communication pour différents types de publics		0,00					0,00												
1.1.3 Communication dans les médias		1,00	0,07				0,07												
1.1.4 Création et mise à jour d'un site Internet, développé à partir de la trame élaborée par l'ATEN, et avec mise en ligne du DOCOB du site et des différentes cartographies		4,00	0,49				0,49												
1.1.5 Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public et les scolaires		2,00	1,75				1,75												
1.1.6 Organisation et animation de réunions publiques ciblées		1,50					0,00												
1.2 Echanger avec d'autres animateurs de sites Natura		0,50	1,32	0	0	0	1,32												
1.3 Echanger avec d'autres acteurs		0,00	0				0,00												
2 Assistance technique		24,00	2,41	0,25	0,21	0	2,87												
2.1 Mise en œuvre du processus de contractualisation du DOCOB		6,00	0,76	0	0	0	0,76												
2.1.0 Cas particulier de la mise en œuvre du volet agricole		0,00					0,00												
2.1.1.0bis Cas particulier de la mise en œuvre du volet forestier		2,00	0,76				0,76												
2.1.1 Recensement et contact des signataires potentiels		1,00					0,00												
2.1.2 Assistance technique et administrative des signataires		2,00					0,00												
2.1.3 Suivis et évaluation des contrats							0,00												
2.2 Mise en œuvre des actions non contractuelles du DOCOB		13,00	0,98	0	0	0	0,98												
2.2.1 Phase de programmation		9,00					0,00												
2.2.2 Phase de mise en œuvre		4,00	0,98				0,98												
2.3 Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques		2,00	0,25	0	0,21	0	0,46												
2.4 Assistance technique des porteurs de projets		2,00	0,00	0	0	0	0,00												
2.5 Régime d'évaluation des incidences Natura 2000		1,00	0,42	0,25	0	0	0,67												
3 Suivi et mise à jour du DOCOB		5,00	2,00	11,31	0	0	13,31												
4 Suivis biologiques et socio-économiques		6,50	0,07	18,24	0	0	18,31												
4.1 Veille sur les activités socio-économiques		0,50	0,00	0	0	0	0,00												
4.2 Suivis biologiques		6,00	0,07	18,24	0	0	18,31												
4.2.1 Volet amélioration des connaissances et suivis		2,00	0,04	10,2			10,24												
4.2.2 Volet et évaluation de l'état de conservation du site		4,00	0,03	8,04			8,07												
5 Evaluation et mise à jour du DOCOB		2,00		0	0	0	0,00												
6 Assistance administrative		2,50	0	0	1,43	0	1,43												
6.1 Comité de pilotage		1,50			1,24		1,24												
6.2 Réunions avec les services de l'Etat		1,00			0,19		0,19												
7 Bilan d'animation		4,00	8,85	0,44	1,32	0	10,61												
7.1 Élaboration du bilan d'animation à mi-parcours		2,00		0,31	1,32		1,63												
7.2 Élaboration du bilan d'animation		2,00	8,85	0,13			8,98												
		55,00	20,64	30,24	3,09	1,03	55,00												
		TOTAL animation 2019-2020																	
		55,00																	